

Adresse de la société populaire de Carentan qui invite la Convention à rester à son poste pour le châtement des coupables, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Carentan qui invite la Convention à rester à son poste pour le châtement des coupables, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 545;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20835_t1_0545_0000_2

Fichier pdf généré le 23/01/2023

a

[Le district et le trib. de Sézanne à la Conv., s. d.] (1).

« Nous avons frémi d'indignation en apprenant dans quel abîme, des scélérats se propo- soient d'engloutir la représentation nationale et toute la République.

Grâce à votre vigilance toujours active, grâce à ce génie tutélaire qui veille à nos destinées, cet horrible complot est encore découvert et encore déjoué. Qu'ils tremblent les monstres qui l'avoient froidement conçu, qu'ils soient immolés à la vengeance nationale cet agent de Pitt et Cobourg, ces traîtres qui ne s'étoient déclarés partisans de notre S^{te} Liberté, que pour l'assassiner. Qu'elles tombent les têtes coupables de ces nouveaux Catilinas qui méditoient de répandre à grands flots le sang des Patriotes et d'y submerger le vaisseau de l'Etat.

Réunis à la masse imposante du peuple dont vous avez devancé le vœu et qui vous donne de toutes parts une preuve si éclatante de son énergie, le directoire et le tribunal du district de Sézanne se font aussi un devoir de vous protester qu'ils jurent une guerre à mort à tous les conspirateurs, qu'ils applaudissent aux grandes mesures que vous avez prises pour sauver la Patrie dont le sein alloit être déchiré. Continuez courageux repré- sentans à la défendre, elle attend encore de vous des efforts et une fermeté inébranlable ; ne déposez la foudre, ne descendez de la Montagne que quand tous les traîtres et tous les tyrans auront disparu du sol de la Liberté. C'est alors que de retour et paisibles dans vos foyers, vous jouirez de la reconnaissance publique et qu'il vous sera élevé des monuments dans tous les cœurs ».

GRAMPENOIS (*administr.*), FORIOT (*juge*), BRUL- LEY (*juge*), PIERRET (*administr.*), TRIPIÉ (*suppléant du Conseil*), OUDET (*agent nat.*), RIBERON (*juge*), FLAMANT (*secrét. du distr.*), SUERION (*com^{te} nat.*), GABRIEL (*greffier du tribunal*).

b

[La Sté popul. de Carentan, à la Conv.; 16 plu. II] (2).

« Législateurs,

En vain les tyrans nous font la guerre avec du fer : leurs épées se brisent contre la Sainte Montagne. Ils nous travaillent avec de l'or, et il est des français assez lâches pour se laisser corrompre. Les intrigues se croisent et semblent s'envelopper d'un crêpe impénétrable : mais vous paraissez, les ténèbres se dissipent, les masques tombent et les Hébert, les Ronsin, les Vincent et le reste, paroissent nuds aux yeux du peuple qu'ils ont trompé. Ces scélérats cherchent à entourer la Convention comme d'un nuage ; ils ne savent pas que les exhalaisons

impures forment et enveloppent aussi la foudre qui doit les détruire en les dispersant.

Que la vengeance nationale soit à l'ordre du jour. Ne soyez pas terribles à demi. Vous n'en serez pas moins justes, vous n'en serez pas moins généreux envers la masse du peuple, en sacrifiant quelques factieux à la paix et à la liberté du genre humain.

Fermes à votre poste, restez-y pour le châ- timent des coupables, pour le bonheur de 20 millions d'hommes, et poursuivant vos hautes destinées, couvrez des rayons de votre gloire les obscurs calomnieurs ».

FOULON (*secrét.*), JOURDAN (*ex-présid.*), CHAU- VIN (*secrét.*), LE CANU (*secrét.*), CORNAVIN. (*Applaudi*).

d

[Le départ. de l'Allier, à la Conv., Moulins, 15 germ. II] (1).

« Libérateurs de la Patrie,

Des monstres couverts du manteau du pa- triotisme ont abusé longtemps de la confiance du peuple pour lui préparer de nouveaux fers et pour méditer avec plus de sûreté, le plus horrible des attentats contre ses représentants. Les scélérats : la foudre ne les a pas encore écrasés ! ils respirent encore... Courageux Montagnards, l'indulgence aiguise les poignards des traîtres, il ne suffit pas que leurs infâmes pro- jets viennent échouer contre le rocher inébran- lable dont les véritables défenseurs des droits du peuple et de sa liberté, habitent le sommet. Ils doivent expier leurs forfaits sous la hache nationale.

Vous entendez de tous les points de la Répu- blique crier avec le sentiment d'une juste indi- gnation : Vengeance, prompt vengeance ! nous mêlons, Législateurs, nos cris à ceux de ces Républicains ; nous admirons avec eux votre héroïque fermeté. Nous donnons les mêmes applaudissemens aux mesures vigoureuses que le salut de la patrie vous a fait prendre : nous partageons la reconnaissance que vous ont si bien mérité vos travaux immortels ; et quoique l'exécution de toutes ces mesures ne soit pas confiée à notre administration, nous y concour- rons de tous nos efforts, comme citoyens, comme Républicains, qui ne connoitrons jamais d'autre souveraineté que celle du peuple, d'au- tres actes du souverain que ceux émanés de la représentation nationale et comme amis de la liberté et de l'égalité que nous jurons de nou- veau, de défendre jusqu'à la mort.

Les manœuvres criminelles des traîtres et des intrigans pour dissoudre la Convention sont le thermomètre de son véritable amour pour la patrie ; nous vous renouvelons la prière de rester à votre poste jusqu'à la paix ».

FORISSIER (*présid.*), DUSOUR, J.C. REIGNAUD, MARCELLA, DESRUELLE, [et un nom illisible].

(1) C 298, pl. 1036, p. 1.

(2) C 299, pl. 1050, p. 2. J. Sablier, n° 1226; C. Eg., n° 589; M.U., XXXVIII, 156-57.

(1) C 298, pl. 1036, p. 3.